CANTON DE VAUD

COMMUNE DE DUILLIER

16/8

Mod. part. 5

PLAN D´EXTENSION

fixant la limite des constructions

Modifications du plan d´extension approuvé par le Conseil d´Etat le 8 juin 1973

Admis par la municipalité de la Commune de Duillier dans sa séance du 6 janvier 1986

Le Syndic: f. Chautems Le Secrétaire: r.m. collet

Déposé à l'enquête publique au Bureau des Travaux de la Commune de Duillier du 14 mars au 18 avril 1986

Le Syndic: f. Chautems Le Secrétaire: r.m. collet

Adopté par le Conseil Général de Duillier dans sa séance du 30 septembre 1986

Le Président: Le Secrétaire:

Approuvé par le Conseil d'Etat du Canton de Vaud dans sa séance du 28 OCT. 1987

L'atteste: Le Chancelier:

N° 11'826

NYON, le 5.8.1987

ECHELLE 1/500

Bureau technique
J.M. Grellet - M. Nicki
Géomètre / Génie rural / Génie civil
Aménagement du territoire
1260 Nyon 1180 Rolle

Valire

Martheray

Es Oches

En Chotet

Au Puis

Au Clos

Route cantonale N° 24 d

Chemin public

Chemin

Limite de traversée

Nouvel axe de route projeté

N

O E

S

LEGENDE

Application de l'article 72 LR.

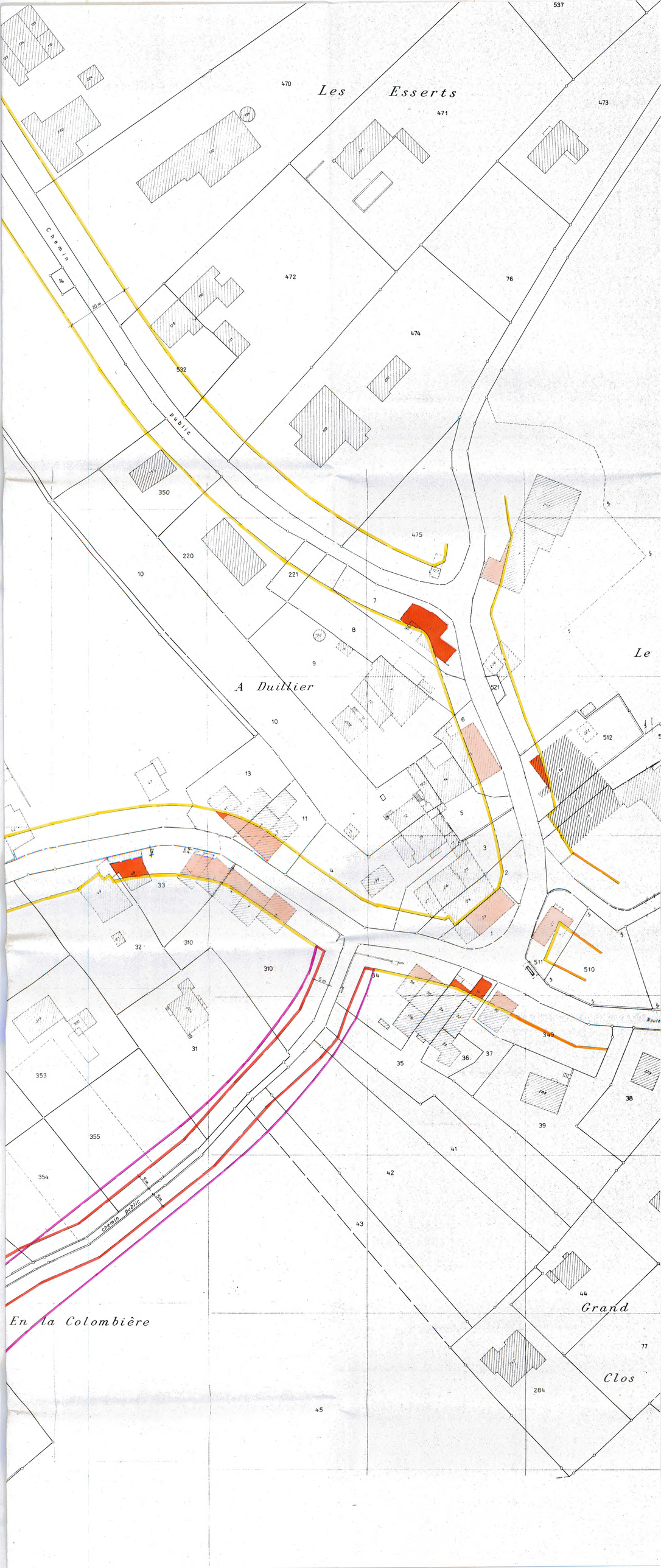
Maintenue en vertu du plan d'extension fixant la limite des constructions du 8 juin 1973

Nouvelle

Radiée

légalisé le 8.6.1973 nouveau

Surface sur laquelle les bâtiments peuvent être transformés. En cas de reconstruction totale, après destruction des 3/4 au moins du bâtiment, la limite des constructions devra être respectée


Les Esserts
A Duillier
Le
Grand
Clos
En la Colombière
Chemin public
chemin public
Route
537
470
471
473
472
76
474
532
350
475
220
221
10
7
8
9
521
6
512
13
11
5
3
2
1
4
33
32
310
310
511
510
34
349
31
353
355
354
35
36
37
38
39
41
42
43
44
77
284
45